

QUE soit autorisée la modification de certaines conditions et modalités de la subvention octroyée par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles à Éthanol Cellulosique Varennes s.e.c., en vertu du décret numéro 1224-2017 du 13 décembre 2017 afin que le montant maximal octroyé soit porté à 3 200 000 \$ pour l'exercice financier 2021-2022 et à 1 800 000 \$ pour l'exercice financier 2024-2025, le tout aux termes d'un avenant à la convention, dont le texte sera substantiellement conforme au projet d'avenant annexé à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

74572

Gouvernement du Québec

Décret 510-2021, 31 mars 2021

CONCERNANT la nomination d'une membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *f* de l'article 32 de la Loi sur l'Université du Québec (chapitre U-1) les droits et pouvoirs d'une université constituante sont exercés par un conseil d'administration composé notamment d'un diplômé de l'université constituante nommé pour trois ans par le gouvernement sur la recommandation du ministre, après consultation des associations de diplômés de cette université constituante ou, s'il n'existe pas de telles associations, après consultation de l'université constituante concernée;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 36 de cette loi, sous réserve des exceptions qui y sont prévues, les membres du conseil d'administration continuent d'en faire partie jusqu'à la nomination de leurs successeurs nonobstant la fin de la période pour laquelle ils sont nommés;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 39-2018 du 30 janvier 2018 madame Natalie St-Pierre était nommée membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la consultation a été effectuée;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Enseignement supérieur :

QUE madame Rachel Julia Andrews, vice-présidente, Communications et marketing, Alithya Canada inc., soit nommée membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal, à titre de personne

diplômée de cette université, pour un mandat de trois à compter des présentes, en remplacement de madame Natalie St-Pierre.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

74573

Gouvernement du Québec

Décret 511-2021, 31 mars 2021

CONCERNANT la nomination d'un membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *c* de l'article 32 de la Loi sur l'Université du Québec (chapitre U-1) les droits et pouvoirs d'une université constituante sont exercés par un conseil d'administration composé notamment de six personnes nommées par le gouvernement, sur la recommandation du ministre, dont trois professeurs de l'université constituante, nommés pour trois ans et désignés par le corps professoral de cette université;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 36 de cette loi, sous réserve des exceptions qui y sont prévues, les membres du conseil d'administration continuent d'en faire partie jusqu'à la nomination de leurs successeurs nonobstant la fin de la période pour laquelle ils sont nommés;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 540-2017 du 7 juin 2017 madame Pauline Beaupré était nommée membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE le corps professoral de l'Université du Québec à Rimouski a désigné monsieur Marc-Denis Rioux;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Enseignement supérieur :

QUE monsieur Marc-Denis Rioux, professeur, Département de mathématiques, informatique et génie, Université du Québec à Rimouski, soit nommé membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski, à titre de personne désignée par le corps professoral, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de madame Pauline Beaupré.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

74574